

Chers Parents,

Voici les Règles de vie à l'école. Veuillez les lire très minutieusement avec vos enfants, les signer et les rendre aux directions des cycles avant le 24-10-2017.

REGLES DE VIE A L'ECOLE _____ Année scolaire 2017-2018

Chers élèves, vous êtes appelés à lire ces règles, les comprendre pour les vivre au collège tout au long de l'année scolaire. Vous pouvez demander des explications lors de leur discussion avec les personnes concernées.

Votre collège se veut aussi bien votre maison d'éducation que d'instruction. Pour votre bien-être et celui de vos collègues, pour la bonne marche de la vie intérieure et une organisation adéquate, vous avez à suivre certaines règles indispensables:

I- Préparation de la rentrée

- Le matin, vous arrivez à l'école avant 7^h25 à Jamhour et 7^h30 à Hazmieh et vous vous préparez pour la rentrée,
- A la cloche, vous vous tenez en rang sans parler pour tirer le profit nécessaire de la causerie du matin,
- Après la causerie du matin, vous gardez le calme sur les escaliers comme dans les couloirs,
- Une fois en classe, vous regagnez votre place en silence et vous vous préparez pour la séance éducative,

II- En classe:

- sont exigés la maîtrise de soi, l'écoute et le respect du silence,
 - pour discuter ou pour poser des questions, vous parlez d'une voix modérée et compréhensive,
 - vous ne gênez pas l'autre dans son apprentissage par le bavardage ou le bruit,
 - vous gardez votre place (celle qui vous a été désignée par le professeur titulaire responsable suivant le plan affiché en classe) et vous vous obstinez de toute ballade sans raison valable,
-

- En cas de difficultés de compréhension, vous aurez recours au professeur, il sera toujours disponible pour vous aider et vous offrir appui et confiance.
- Vous tenez à éviter tout cumul de difficultés ou de négligence dans le travail quotidien: préparation régulière et étude au jour le jour... .
- Pendant l'intercours, vous restez en classe, vous ne sortez pas dans les couloirs, vous ne passez pas non plus dans les classes voisines,
- Toute sortie de la classe est interdite. En cas extrême et urgent (malaise, maladie, trouble...), vous avertissez le professeur responsable du cours qui vous donne la permission avec un billet justificatif. Vous passez directement au bureau de la directrice de cycle. En cas de son absence, vous aurez recours au préfet de discipline,
- Pendant la récréation, en cas de malaise ou de maladie, vous aurez recours à l'infirmerie. En cas d'accident, vous vous adressez aux surveillants pour vous orienter vers l'infirmerie ou le service adéquat,
- Toute absence de l'école doit être justifiée. Les parents doivent avertir la directrice de cycle entre 8^h et 9^h.

III- Règles importantes:

- Le port de l'uniforme scolaire est strictement obligatoire pour tous les élèves et dans toutes les classes,
- Le chewing-gum est strictement interdit à l'école,
- Il est strictement interdit d'apporter au collège des objets personnels: téléphone mobile (cellulaire), baladeur (écouteur mobile de musique), Cd-rom ou disquettes non recommandés pour les cours,
- Tout port sur la tête est interdit en classe pour les garçons comme pour les filles,
- La coupe de cheveux et la coiffure doivent être classiques et simples. Cheveux teints, gel, coupe excentrique... sont interdits,
- Pour les filles, une allure simple est recommandée: maquillage, vernis à ongles, piercing, tatouage, plusieurs boucles d'oreilles, boucle d'oreilles excentriques sont strictement interdits. Les cheveux enserrés sont les préférés, les ongles courts sont obligatoires,
- Tout comportement contestataire ou acte de violence au sein de l'école ou manque à l'une de ces règles nécessitera une sanction.



Règles de vie à l'école

Année scolaire 2017 – 2018

J'ai lu les Règles de vie à l'école, je m'engage, en toute responsabilité, à les respecter tout au long de l'année scolaire.

Nom

Classe

Signature

Signature Parents